

Au Conseil Communal de Prangins

Rapport de la Commission chargée de l'étude du Préavis n° 41/01

Concerne : Nombre de conseillers communaux pour la législature 2002-2005

---

Monsieur le Président  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Commission composée de Mme Ariane Fischer, MM. Jean-Jacques Brugger, Jean Depéry, et André Piguet, rapporteur, s'est réunie le 6 mars 2001. M. Gilbert Roulin, malade est excusé. A notre demande M. H.-R. Kappeler, syndic a assisté à notre séance et nous tenons à le remercier pour les informations reçues.

Pour tenter de palier au manque d'assiduité des conseillers un préavis avait été accepté le 11 mars 1993. Celui-ci portait le nombre des Conseillers à 50. A l'époque, cette démarche avait été également entreprise par 25 Communes, dont quelques communes de la région.

Lors de la séance extraordinaire du Conseil communal du 5.03.97 (motion Michaud), certains aspects relatifs à notre fonctionnement et le constat d'absence ont été à nouveau relevés.

Nous n'avons donc constaté au cours des dernières années aucun changement notable sur le plan de l'assiduité, le taux d'absentéisme étant stationnaire. Par contre, le Bureau a rencontré plus de difficultés dans la formation des commissions tout au long de la législature.

En effet, les vacances et les voyages d'affaires sont des éléments dont il faut tenir compte. Par ailleurs, il s'agit d'utiliser les diverses compétences à disposition tout en recherchant l'engagement équilibré des membres du Conseil, sachant aussi que certains font déjà partie de commissions permanentes.

Une augmentation à 55 Conseillers nous laisse encore dans les limites inférieures admises (pour 3000 habitants de 50 à 65 Conseillers). Cette disposition facilitera la tâche du Bureau du Conseil.

En conséquence, la Commission, unanime, vous propose de suivre le préavis municipal et de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

### **Le Conseil Communal de Prangins**

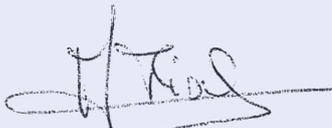
vu Le préavis municipal n°41/01 relatif à l'augmentation du nombre de  
Conseillers communaux de 50 à 55,  
lu Le rapport de la Commission chargée d'étudier cet objet,  
attendu que Ce dernier a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

**Décide**

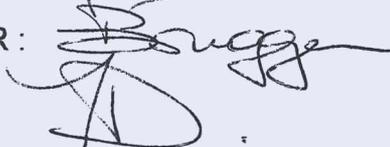
- 1/ D'adopter le préavis municipal n° 41/01 relatif à l'augmentation du nombre de Conseillers communaux de 50 à 55,
- 2/ De fixer ainsi à 55 le nombre de Conseillers communaux de Prangins, ceci à partir du prochain renouvellement intégral des Autorités communales.

Prangins, le 6 mars 2001

Mme Ariane FISCHER :



MM Jean-Jacques BRUGGER :



Jean DEPERY :

Gilbert ROULIN :

André PIGUET (rapporteur) :

